

AVIS PUBLIC

Avis public est donné par la soussignée, directrice générale et greffière que lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Danville tenu le 11 avril 2023, le règlement suivant a été adopté :

SÉANCE DU 11 AVRIL 2023

Règlement 2023-05 – Relatif à la démolition d'un immeuble

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DES SOURCES

Numéro 459 – Délivré le 19 mai 2023

Ce règlement peut être consultés au bureau de la ville durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet au www.danville.ca

Donné à Danville, ce 1^{er} jour de juin 2023.

Marie-Pier Dupuis, DMA, CRHA Directrice générale et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Je, soussignée, Marie-Pier Dupuis, directrice générale et greffière de la Ville de Danville, certifie que le présent avis public a été affiché aux deux endroits habituels soit sur le panneau d'affichage de la Ville de Danville sis au 150, rue Water à Danville et sur le site internet de la Ville de Danville, le tout conformément aux prescriptions du règlement 194-2018 portant sur les modalités de publications des avis publics.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 1er juin 2023.

La directrice générale et greffière,

Marie-Pier Dupuis, DMA, CRHA